

Période d'assurance 2024 – 2025

Couverture personnalisée

Le programme parrainé par le RCPOSS continue d'offrir notre libellé de responsabilité professionnelle de service de santé et continue de fournir une couverture d'audience disciplinaire pour les inscrits au RCPOSS.

Couverture offerte:

Couverture d'assurance responsabilité professionnelle pour tous les professionnels alliés en soins de santé.

- Un libellé simplifié de la responsabilité professionnelle visant à couvrir tous les risques psychologiques liés à la pratique du titulaire.

Assurance contre les cyber-risques et l'atteinte à la vie privée

- Offerte comme avenant facultatif qui peut être ajouté à la responsabilité professionnelle au moment du renouvellement. Comprend: la cyber-responsabilité, la responsabilité en matière de protection de la vie privée, les dommages au système, l'interruption des activités du système, les mesures réglementaires et les enquêtes, les frais de notification d'une atteinte à la vie privée et les frais de notification à des tiers avec une limite de 100 000 \$ pour une prime annuelle de 65 \$.

La responsabilité en cas d'abus continuera d'être incluse avec une limite de 1 000 000 \$.

Les conseils juridiques sans frais seront encore offerts par l'entremise de Bell Temple.

L'atteinte à la confidentialité est maintenant couverte jusqu'à la limite de la police.

L'assurance responsabilité civile des entreprises reste inchangée et est incluse dans l'assurance responsabilité civile professionnelle.

Les forfaits bureau sont encore aux participants du programme à partir d'une prime annuelle de 200 \$.

Territoire : partout dans le monde.

Limite et prime: 5 000 000 \$ par incident / 5 000 000 \$ par année pour une prime annuelle globale de 295 \$.

Manquement au devoir de confidentialité

- Les frais juridiques engagés dans le cadre d'une enquête ou de la défense d'un manquement non intentionnel au devoir de confidentialité sont maintenant couverts jusqu'à concurrence de la limite de la police.

Couverture des audiences disciplinaires

- La police couvre tous les frais de défense juridique associés aux plaintes déposées auprès de l'organisme de réglementation et sera couverte jusqu'à concurrence de la limite de la police.

